

Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Dénomination commerciale KOMET LC1
révisée le 05.02.2010
date d'impression 05.02.2010

1. Identification du produit et du fabricant

Dénomination commerciale : KOMET LC1

Emploi prévu recommandé : Concentré liquide pour le nettoyage de portes-empreintes et d'instruments.

Effet de la préparation : Produit de nettoyage

Commercialisé par :
GEBR. BRASSELER GmbH & Co. KG
Trophagener Weg 25
32657 Lemgo

Fabricant :
ALPRO MEDICAL GMBH
Mooswiesenstr. 9
78 112 St. Georgen/Schwarzwald
Telefon: +49(0)7725-9392-0
Telefax: +49(0)7725-9392-91
Email: alpro@alpro-medical.de
Internet: www.alpro-medical.de

Informations techniques : +49(0)7725-9392-0

Secours : +49(0)7725-9392-0 (aux heures d'ouverture)
+49(0)761-19240 Centre d'information d'intoxication, Fribourg (24 heures)

2. Identification des dangers

R41 Risque de lésions oculaires graves.

3. Composition et informations relatives aux composants

Nature chimique du produit : Solution aqueuse de substances mentionnées dans la suite avec des produits ajoutés sans danger.

Ingrédients dangereux	N° CAS	Poids (%)	Symbole	Phrases (R)*
Alcane(C14-17)sulfonate de sodium	85711-69-9	5-15%	Xn	22, 38, 41
Isopropanol	67-63-0	5-15%	F, Xi	11, 36, 67
Nitriotriacétate de trisodium	5064-31-3	1-5%	Xn	22, 36, 40
Alcool laurique ethoxylé	68439-50-9	1-5%	Xi, N	41, 50
Acide chlorhydrique	7647-01-0	1-5%	C	34, 37

*Texte claire les phrases R, voir sous section 16

4. Premiers secours

Mentions générales : Veiller à l'autoprotection!

Inhalation : Mettre la victime à l'air libre, dans un endroit calme et au chaud.
En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Contact avec la peau : Laver la peau immédiatement avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, puis consulter immédiatement un spécialiste.

Ingestion : Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir.
Consulter un médecin.

Mentions pour le médecin : Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés :

Eau, mousse, produit chimique sec, dioxyde de carbone

Moyens d'extinction inappropriés pour raison de sécurité :

Aucun

Dangers particuliers de la substance ou sa préparation, ses produits de combustion ou les gaz en résultants :

Aucun

Equipement de protection spéciale :

Pas nécessaire

Mentions supplémentaires :

Refroidir les récipients en danger par pulvérisation d'eau et si possible, retirer de la zone d'incendie.

6. Mesures à prendre en cas de libération accidentelle

Mesures de prudence relatives aux personnes : Porter un vêtement de protection personnel. Les surfaces deviennent très glissantes par le produit coulant/répandu.

Protection de l'environnement : Enlever avec un matériel absorbant, p. ex. du sable.

Procédé pour nettoyage /absorption : Traiter le matériel absorbé selon le chapitre „élimination“.

7. Manipulation et stockage

Mentions pour l'utilisation sûre :

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Mentions pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Produit non inflammable.

Mentions complémentaires :

Pas nécessaire

Exigences concernant le lieu de stockage et récipient:

Conserver bien fermé dans le conteneur d'origine.

Mentions concernant le stockage en commun: Pas nécessaire

Mentions complémentaires concernant les conditions de stockage:

Pas nécessaire

Classe de stockage :

LGK 10

8. Contrôle de l'exposition/équipement de protection individuelle

Composants avec au valeurs admissibles de lieu de travail respectivement des valeurs admissibles biologiques à contrôler :

Isopropanol No.-CAS 67-63-0 valeur admissible d'air: 200 ml/m³; 500 mg/m³

Facteur à excéder pour des valeurs à court terme: catégorie de limite maximale 2(II)

Acide chlorhydrique No.-CAS 7647-01-0 valeur admissible d'air: 2 ml/m³; 3 mg/m³

Facteur à excéder pour des valeurs à court terme: catégorie de limite maximale 2(II)

Mesures générales de prévention et d'hygiène:

Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation.

Laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection préventive de la peau à l'aide d'une crème protectrice.

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Eviter d'inhaler vapeur et aérosol.

Equipement de protection personnel:

Protection respiratoire:

Pas nécessaire en cas d'une manipulation prudente.

Protection des mains:

Recommandée p. ex. gants en caoutchouc ou en plastique (PVC).

Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques.

Protection corporelle:

Pas nécessaire en cas d'une manipulation prudente.

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat :

Liquide

Couleur :

orange, clair

Odeur :

caractéristique

Valeur pH (non dilué) :

6,0 - 7,0 (20°C)

Point/Plage d'ébullition :

pas important pour la sécurité

Point/Plage de fusion :	pas important pour la sécurité
Point éclair :	41°C
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Le produit n'est pas auto-inflammable.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Limite d'explosion (inférieure) :	aucune
Limite d'explosion (supérieure) :	aucune
Température d'auto-inflammation :	pas nécessaire
Propriétés qui supportent de l'incendie :	aucune
Pression de la vapeur :	pas nécessaire
Densité relative:	1,06 - 1,07 g/cm ³
Solubilité dans l'eau :	Soluble
 dans l'éthanol :	Soluble
 dans l'hexane :	Pas soluble
Coefficient de partage :	pas nécessaire (n-octanol/eau)
Viscosité (mode) :	pas nécessaire
Conductibilité (solution a 1%) :	3000 - 4000 µS/cm (20°C)
Indice de réfraction nD :	1,3847 - 1,3920 (20°C)
Rotation Optique αD :	pas nécessaire

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter :	Pas de réactions dangereuses en cas de stockage et manipulation réglementaires
Matières à éviter :	Pas de réactions dangereuses avec d'autres matériaux connus.
Produits de décomposition dangereux :	Pas de décomposition en cas d'utilisation définie.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :	Pas de toxicité aiguë connue.
Effet irritant primaire sur la peau :	Pas d'effet irritant primaire sur la peau connu.
Effet irritant primaire sur les yeux :	Risque de lésions oculaires graves.
Potentiel modifiant l'hérédité :	Pas de potentiel modifiant l'hérédité connu.
Sensibilisation :	Pas d'effet sensibilisant connu.

La classification a été faite selon la méthode de calcul de la directive de préparation 1999/45/CEE.

La toxicité aiguë, l'irritation de la peau, l'irritation de la muqueuse, le potentiel modifiant l'hérédité et la sensibilisation de la peau de la préparation ont été évalués par le fabricant sur la base des données qui sont soumises sur les composants. Il y a partiellement des lacunes de données concernant des composants particuliers. Par expérience du fabricant des dangers excédant l'étiquetage ne sont pas toutefois à attendre.

12. Informations écologiques

Ecotoxicité :	Pas de risque quant à l'activité de décomposition, dès lors que de petites quantités sont déversées dans les stations d'épuration.
Persistence et biodégradabilité :	Les ingrédients sont biodégradables respectivement inoffensivement précipitants.
Autres effets nocifs :	Pas d'autres effets nocifs connus.
Autres données :	Ne pas jeter dans la nappe phréatique, dans les eaux usées ou bien aux égouts en état non dilué.

13. Considérations relatives à l'élimination

Enlèvement du produit :
Il n'y a pas de dispositions uniformes pour l'enlèvement des produits chimiques dans les pays membres de l'UE.

Code des ordures* : 16 10 03

Enlèvement des emballages souillés et vides de résidus :

Enlèvement selon les directives administratives. Traiter les emballages contaminés comme la substance.

Code des ordures*: 15 01 10

Autres données :

Sinon réglé par l'administration, traiter les emballages non contaminés comme les ordures ménagères ou apporter au recyclage.

***Code des ordures :**

Les ordures étant produites sont classifiées en fonction des ordures et du secteur selon le Code du registre européen des ordures.

14. Informations concernant le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport (ADR/RID, IMDG-Code, ICAO-TI/IATA-DGR)

15. Informations réglementaires

Règlements :

Symbole de danger : Xi

Désignation de danger : Irritant

contient : -

Phrases R : R41 Risque de lésions oculaires graves.

Phrases S : S24 Éviter le contact avec la peau.

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S39 Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Etiquetage particulier des préparations spéciales (directive de préparation 1999/45/CEE appendice V): Pas nécessaire

16. Autres données

Phrases R concernant les données des ingrédients dangereux dans la section 3 :

(cela n'est pas la classification du produit Komet LC 1 !)

R11 Facilement inflammable.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R34 Provoque des brûlures.

R36 Irritant pour les yeux.

R37 Irritant pour les voies respiratoires.

R38 Irritant pour la peau.

R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

D'autres informations :

Les renseignements se basent sur l'état présent de nos connaissances et servent pour décrire le produit à l'égard des mesures de sécurité qui sont à prendre. Toutefois ils ne sont pas de garantie des qualités du produit.

Etiquetage des modifications :

Les changements par rapport à la version antérieure sont marqués par un trait dans la marge de gauche.